



POLITIQUE D'ORGANISATION
BIATHLON AMÉRIQUE DU NORD

(Championnat nord-américain et Coupes nord-américaines)

TABLE DES MATIÈRES

		Page
	TABLE DES MATIÈRES	ii-iii
1.	GÉNÉRALITÉS	
	1.1 Objet	1
	1.2 Gouvernance	1
	1.3 Application de cette politique	1
	1.4 Règlements	1
	1.5 Intention et nature des événements	2
	1.6 Sanction des événements	3
	1.7 Frais de sanction	3
	1.8 Droit d'organisation	3
	1.9 Fréquence et échéancier des événements	3
2.	SPÉCIFICATIONS DES COMPÉTITIONS	
	2.1 Catégories de compétiteurs	4
	2.2 Types de compétitions	4
3.	INVITATIONS ET PROGRAMMES DES ÉVÉNEMENTS	
	3.1 Invitations	5
	3.2 Programme d'un événement	5
4.	PARTICIPATION, INSCRIPTION ET PRÉINSCRIPTION, DROITS	
	4.1 Admissibilité	7
	4.2 Capacité à participer	7
	4.3 Quotas de participation	7
	4.4 Inscription	8
	4.5 Enregistrement	9
5.	NORMES ET EXIGENCES D'ORGANISATION	
	5.1 Comité organisateur	9
	5.2 Installations de compétition	10
	5.3 Services médicaux	12
	5.4 Contrôle du dopage	12
	5.5 Plan d'urgence	12
	5.6 Exigences en matière de transport et d'hébergement	12
	5.7 Dossards	13
6.	RÉSULTATS, PRIX, RÉCEPTIONS ET CÉRÉMONIES	
	6.1 Résultats	13
	6.2 Prix et récompenses	14
	6.3 Réceptions et cérémonies	16
7.	FINANCES, COMMANDITES ET PUBLICITÉ	
	7.1 Responsabilités financières	17

7.2	Commandites et marketing	18
7.3	Partage des recettes	18
7.4	Établissement des rapports et vérification des finances de l'événement	18
7.5	Publicité et médias	18
8.	RÈGLEMENTS ET APPLICATION	
8.1	Jury de compétition	19
8.2	Jury d'appel	19
8.3	Délégués techniques	20
8.4	Arbitres nationaux	20
9.	SOUSSION POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT	
9.1	Généralités	21
9.2	Traitement des soumissions	21
9.3	Accords	21
10.	MODIFICATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR	
10.1	Modifications	21
10.2	Entrée en vigueur	21
ANNEXES		
ANNEXE A	Catégories de compétiteurs et Types de compétitions pour le CHNA et les CNA	22-23
ANNEXE B	Avertissement sur la sécurité des cabines de fartage	24-25
ANNEXE C	Challenge de la Coupe nord-américaine. Système de Classement et Frais d'inscription	26-28
1	Classement au Challenge de la Coupe NorAm	
2	Prix et Récompenses	
3	Coûts d'inscription	
4	Challenge de la Coupe nord-américaine – Responsabilités spécifiques	
ANNEXE D	Soumission pour la présentation du Championnat nord-américain ou d'un événement de la Coupe nord-américaine	29-33

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Objet

Ce document constitue la politique d'organisation d'événements de Biathlon Amérique du Nord (BAN) pour le Championnat nord-américain (CHNA), les Coupes nord-américaines (CNA), le Championnat nord-américain de biathlon d'été et autres événements conjoints de biathlon tenus au Canada ou aux États-Unis. Cette Politique amplifie les Règlements de l'Union internationale de biathlon (UIB), et en est subordonnée. Cette Politique constitue également le document d'entente entre l'Association de biathlon des États-Unis Biathlon (USBA) et Biathlon Canada, lesquelles sont les deux Fédérations nationales (FN) du biathlon en Amérique du Nord, sur les questions d'intérêt commun.

1.2 Gouvernance

Cette politique a été développée, autorisée et promulguée par BAN, lequel constitue la structure conjointe USBA/Biathlon Canada qui exerce sa compétence pour toutes les activités communes de biathlon États-Unis/Canada en Amérique du Nord. Le terme « FN partenaires » est utilisé pour indiquer les partenaires BAN et le terme « FN d'accueil » est utilisé pour indiquer le partenaire BAN particulier à qui a été confiée la responsabilité d'accueillir un événement spécifique.

1.2.1 Dans ce document, les termes « Divisions » et « Régions » sont utilisés pour désigner, respectivement, les composantes organisationnelles de Biathlon Canada et de l'USBA. Alors que les Championnats nord-américains sont souvent menés conjointement avec les championnats nationaux de biathlon, ces deux termes sont utilisés pour représenter les composantes d'une FN et seront traités de la même manière que les « équipes » le seraient dans leur contexte national. Par conséquent, lors des Championnats nord-américains et des Championnats nord-américains de biathlon d'été, ce seront les divisions et les régions qui seront représentées comme entités lors des réunions des capitaines; ce sont les divisions et régions qui inscriront les équipes dans les épreuves de relais : les athlètes individuels participeront au nom de et représenteront leurs divisions / régions lorsqu'ils sont en compétition.

1.2.2 Les Divisions de Biathlon Canada sont (de l'Est vers l'Ouest, puis le Nord) :

- Terre-Neuve et Labrador
- Nouvelle-Écosse
- Nouveau Brunswick
- Québec
- Ontario
- Manitoba
- Saskatchewan

- Alberta
- Colombie-Britannique
- Territoire du Yukon
- Territoire du Nord-Ouest

1.2.3 Les régions de l'USBA, lesquelles sont des agrégations des clubs de biathlon avec les limites géographiques décrites, sont (de l'Est vers l'Ouest, puis le Nord) :

- Région de l'Est (tous les états à l'Est du Michigan)
- Région du Centre-Ouest (Michigan et vers l'Ouest en incluant le Dakota du Nord et le Dakota du Sud)
- Région des Montagnes Rocheuses (à l'Ouest des Dakotas, excluant la Californie, l'Oregon et Washington)
- Région du Pacifique (Californie, l'Oregon et Washington)
- Région de l'Alaska (l'état de l'Alaska)

1.3 Application de cette politique

Cette politique s'applique pleinement pour l'accueil du Championnat nord-américain de biathlon d'été, du Championnat nord-américain et des événements de la Coupe nord-américaine. Elle s'applique aussi pleinement que possible et sert de guide, en principe et dans son esprit, pour l'accueil d'événements majeurs de biathlon en Amérique du Nord. Toute organisation qui soumet sa candidature pour l'organisation d'un événement qui relève de cette politique accepte implicitement de respecter cette politique.

1.4 Règlements

1.4.1 Les *Règlements pour les événements et les épreuves* de l'UIB en vigueur pendant l'événement en question s'appliqueront dans l'ensemble pour tous les aspects de l'événement à moins de stipulation contraire dans cette politique. En l'absence d'un règlement précis pour une situation donnée non couverte par cette politique, la solution à la situation sera déterminée selon les principes et l'intention des règlements de l'UIB.

1.4.2 Le règlement de l'UIB qui exige d'un concurrent qu'il ne s'inscrive qu'à une seule catégorie pour toute la durée d'un événement n'est pas en vigueur aux événements tenus en vertu de la présente politique.

1.4.3 Les règlements de l'UIB en lien avec la publicité (*Règlements des événements et compétitions*, Annexe A, Section 4) ne sont pas en vigueur aux événements tenus en vertu de la présente politique.

1.5 Intention et nature des événements

1.5.1 CHNA

Le **Championnat nord-américain de biathlon** (CHNA) a été conçu dans le but d'offrir une arène de compétition continentale et de couronner les champions nord-américains dans toutes les catégories et tous les types de compétitions. La participation au CHNA est ouverte aux athlètes et aux équipes qui ont été inscrits par leurs divisions et régions associées. L'affiliation des concurrents individuels et d'équipes est à leur division respective ou région. Le NACH peut être tenu conjointement avec les championnats de biathlon des États-Unis ou du Canada, mais ne pourra être combiné à d'autres événements de moindre envergure.

1.5.2 CNA

Les événements de la **Coupe nord-américaine** (les événements CNA) fournissent en Amérique du Nord un circuit compétitif pour la durée de la saison de compétition et constituent un forum où les biathlètes de tous les niveaux peuvent participer. Un système cumulatif de points est en place pour les événements de la CNA, accompagné de prix connexes. Les événements de la CNA peuvent être combinés avec d'autres événements de niveau inférieur (par exemple de division).

1.5.3 CCNA

Le **Challenge de la Coupe nord-américaine** (CCNA) est un prix parrainé conjointement qui vise à reconnaître, pendant la saison de compétition, lors des événements tenus en Amérique du Nord, la performance de haut niveau des athlètes qui participent aux catégories de compétiteurs de l'UIB. Ce prix est basé sur les résultats obtenus lors de la série d'épreuves de la CNA ainsi qu'au CHNA. L'annexe C de la présente politique contient de plus amples informations sur le classement utilisé pour déterminer les gagnants de ce prix.

1.5.4 CNABE

Le **Championnat nord-américain de biathlon d'été** (CNABE) est destiné et conçu pour fournir un forum continental compétitif pour déterminer les champions nord-américains de biathlon d'été pour chaque catégorie de compétiteurs et type de compétition de l'UIB. La participation au CNABE est accessible aux athlètes et aux équipes inscrites par leurs divisions ou régions respectives.

1.6 Sanction des événements

Les événements du CNABE, CHNA et CNA sont conjointement sanctionnés par l'USBA et Biathlon Canada.

1.7 Frais de sanction

Les frais de sanction demandés à un organisateur pour le droit de tenir le CNABE, le CHNA ou un événement de la CNA seront déterminés, si requis, par la nation hôte.

1.8 Droit d'organisation

1.8.1 Le droit d'organisation pour la tenue d'un événement relève de la nation qui en est responsable, mais les standards d'événement doivent être conformes aux règlements de l'UIB, à moins de changements qui sont spécifiquement autorisés conjointement par Biathlon Canada et USBA. Aux États-Unis, un site doit posséder une licence de catégorie C de l'USBA. Aucun système de licence des installations n'étant en place au Canada, les exigences ci-incluses doivent être remplies afin de permettre à un site d'être sélectionné pour accueillir un événement couvert par la présente politique.

1.8.2 Les instructions détaillées concernant la soumission et son traitement, l'octroi d'un événement et les conditions à respecter pour l'organisation sont fournies plus loin dans cette politique.

1.9 Fréquence et échéancier des événements

1.9.1 CHNA

Le Championnat est présenté une fois l'an, au mois de février ou de mars en alternance entre le Canada et USA. BNA se réserve toutefois le droit d'établir un nouvel échéancier, si les circonstances le justifient. La date exacte est établie en consultation avec les organisateurs. Biathlon Canada ou USBA confirmera les dates des CHNA avec le comité organisateur tel que défini dans la politique national, mais ne l'informera pas plus d'une année en avance avant l'événement.

1.9.2 Événements de la CNA

Six à dix événements de la CNA seront normalement tenus au cours d'une saison de compétition, entre les mois de novembre et mars. Ces événements peuvent être tenus en conjonction avec les championnats régionaux ou de divisions ou constituer des événements distincts. Une répartition uniforme des événements sera normalement effectuée entre les États-Unis et le Canada et entre l'Ouest et l'Est du continent. Une série d'événements de la CNA regroupés dans l'Est et dans l'Ouest sont possibles, mais pas actuellement prévue. Biathlon Canada et USBA fixeront les dates réelles pour chaque événement du CNA en consultation avec son organisateur. Les dates exactes des événements seront confirmées à l'organisateur au plus tard six mois avant l'événement.

1.9.3 Événements du CNABE

Le CNABE aura lieu une fois par an, normalement à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre, en alternance chaque année entre le Canada et les États-Unis. Cependant, BAN peut ordonner un délai différent si les circonstances le justifient. Les dates sont fixées en consultation avec l'organisateur. Les dates exactes des championnats seront confirmées à l'organisateur par l'USBA ou Biathlon Canada conformément à leur politique nationale, mais il y aura normalement confirmation de l'attribution de l'événement au moins un an à l'avance.

1.9.4 Candidature à l'organisation d'événements

La soumission d'une candidature pour la présentation des événements de la CNA, du CHNA et du CNABE doit être faite au moins un an avant la tenue de l'événement. Le processus de candidature sera annoncé chaque année par Biathlon Canada et l'USBA. L'appel des candidatures débutera normalement au mois de mai de l'année qui précède l'événement. La date limite pour soumettre une candidature est le 15 octobre.

2. SPÉCIFICATIONS DES COMPÉTITIONS

2.1 Catégories de compétiteurs

Les catégories de compétiteurs spécifiées à l'annexe A sont les seules autorisées lors des événements tenus sous la juridiction de BAN.

2.2 Types de compétitions

2.2.1 Les types de compétitions qui peuvent être présentés aux événements du CNABE, du CHNA et de la CNA sont limités aux épreuves suivantes : individuel, sprint, relais, relais mixte, poursuite et départ groupé (Mass Start).

2.2.2 Sauf pour les épreuves du CNABE, les distances et les épreuves de tir de toutes les compétitions, pour toutes les catégories de compétiteurs, sont précisées à l'annexe A. Il convient de noter que les particularités des compétitions de relais mixte de la présente politique diffèrent de celles du Règlement des événements et compétitions de l'UIB.

2.2.3 Les particularités spécifiques aux épreuves du CNABE doivent prendre en considération toutes les restrictions imposées par les installations utilisées, et seront déterminées séparément entre l'organisateur et la Fédération nationale (FN) hôte.

2.2.4 Les épreuves de poursuite qui seront tenues en lien avec la présente politique sont une version modifiée de la compétition de poursuite définie par le Règlement de l'UIB. L'épreuve de poursuite de BAN sera conduite avec des départs à intervalle prédéterminé de 5 secondes entre les compétiteurs. L'ordre de départ sera établi par une épreuve de qualification disputée au préalable lors du même événement. L'écart de 5 secondes entre les compétiteurs dans une catégorie donnée constitue le handicap que l'athlète devra surmonter pour gagner la compétition. Les athlètes qui n'auront pas pris part à l'épreuve de qualification, ou qui ne l'auront pas complétée, pourront participer à cette épreuve.

- a. Les athlètes non qualifiés prendront le départ à la suite des athlètes qualifiés.
- b. Les athlètes non qualifiés seront regroupés et un tirage au sort distinct sera effectué, sous la supervision du DT, pour déterminer l'ordre dans lequel ils prendront le départ, de même que leur couloir de départ.
- c. Les athlètes non qualifiés prendront place dans les couloirs de départ derrière les athlètes qualifiés.

- d. Les athlètes non qualifiés prendront le départ lors du départ groupé modifié, utilisant les mêmes couloirs de départ que les athlètes qualifiés. Ceci peut nécessiter «l'empilage» des athlètes non qualifiés à même les couloirs existants.
- e. Le temps de départ des athlètes non qualifiés sera de cinq secondes suivant le temps de départ du dernier athlète qualifié.
- f. Le temps de départ des athlètes non qualifiés représente le handicap qu'ils doivent surmonter pour gagner la compétition. Pour gagner, un athlète non qualifié devra franchir la ligne d'arrivée avant tous les athlètes, qualifiés ou non, de sa catégorie.
- g. Les athlètes non qualifiés sont individuellement responsables de prendre le départ à l'heure ou après l'heure assignée, et sont soumis aux mêmes règles et sanctions que les autres participants à l'épreuve de poursuite.
- h. Conformément au Règlement de l'UIB, la cible à utiliser sera assignée par l'organisateur à chaque concurrent lors de son entrée au stand de tir.

2.2.5 Règlements du relais mixte

Le relais mixte sera tenu comme suit :

- a. Trois athlètes individuels constitueront une équipe, laquelle est composée à partir de chacune des catégories appariées suivantes: Hommes / Femmes, Hommes / Femmes juniors, Hommes / Femmes benjamins.
- b. Les équipes officielles doivent être composées d'athlètes d'une même division ou région.
- c. Chaque équipe officielle doit être composée d'au moins un Homme et une Femme. Toute combinaison des deux sexes est autorisée sur une équipe officielle.
- d. Pour une équipe officielle, la première étape du relais mixte doit être skiée par un athlète masculin.
- e. Une seule équipe des catégories jumelées par division ou région sera admissible pour les médailles de championnat.
- f. Si l'espace le permet, les équipes non officielles pourront participer.
- g. Les équipes non officielles seront placées dans la grille de départ, derrière les équipes officielles.
- h. Les équipes non officielles ne sont pas limitées dans leur composition, et sont encouragées à permettre une participation maximale.
- i. S'il n'y a pas de concurrents masculins sur une équipe non officielle, une femme pourra skier la première étape.
- j. Contrairement aux Règlements de l'UIB, chaque équipe de relais mixte de catégorie jumelée tirera toujours du même point de tir, lequel correspondra au point de tir attribué pour les tirs d'essai.

3. INVITATIONS ET PROGRAMMES DES ÉVÉNEMENTS

3.1 Invitations

Le comité organisateur doit faire parvenir une invitation électronique à toutes les divisions et régions de la FN hôte, à Biathlon Canada et à l'USBA, pour diffusion aux divisions et régions de la FN invitée, au moins **deux mois** avant la tenue du CHNA ou des événements de la CNA. L'invitation doit contenir l'information suivante :

- a. Le nom de l'événement, la date, le lieu et l'organisateur
- b. Le type, les dates et les heures des compétitions
- c. Les lieux et heures de la réunion des capitaines et du tirage au sort
- d. L'emplacement du site de compétition (avec une carte)
- e. Un plan du stade et du parcours, ainsi que des profils
- f. L'information sur l'inspection des installations et l'entraînement
- g. Les formulaires de préinscription et d'inscription
- h. Les détails sur les lieux d'hébergement et les coûts
- i. Les renseignements sur les déplacements (avec carte, si requis)
- j. Les ententes conclues pour le transport local
- k. Information/ententes conclues avec les restaurants ou concernant les repas
- l. Personnes-ressources
- m. Le montant des droits d'inscription et les méthodes de paiement
- n. Autres renseignements nécessaires ou spéciaux

3.2 Programme d'un événement

Le programme des activités suggérées inclus dans les différents événements suit. Ces programmes peuvent être modifiés sur approbation du DT.

3.2.1 Programme du CHNA

Dimanche	Arrivée/entraînement non officiel
Lundi	Arrivée/entraînement non officiel
Mardi	Entraînement officiel
Mercredi	Entraînement officiel
Jeudi	Compétitions
Vendredi	Entraînement officiel
Samedi	Compétitions
Dimanche	Compétitions

3.2.2 Horaire de compétition quotidien du CHNA

L'horaire de compétition quotidien au CHNA est le suivant, à moins d'avoir été modifié avec l'approbation du DT :

- 9 h Tirs d'essai – Hommes, Femmes, Hommes juniors, Femmes juniors, Hommes benjamins, Femmes benjamins
- 10 h Compétition – Hommes, Femmes, Hommes juniors, Femmes juniors, Hommes benjamins, Femmes benjamins

3.2.3 Événements de la CNA

Vendredi	Arrivée/entraînement officiel
Samedi	Compétitions
Dimanche	Compétitions

4. PARTICIPATION, INSCRIPTION ET PRÉINSCRIPTION, DROITS

4.1 Admissibilité

Les biathlètes de toutes les FN membres de l'UIB peuvent participer lors des événements de la CNA, du CHNA et du CNABE. Cependant, seuls les membres (pour Biathlon Canada, ceci signifie *Participant enregistré*) des FN partenaires de BAN seront admissibles aux titres de champions continentaux et aux médailles du CHNA et du CNABE. Les contingents de participation peuvent être établis par BAN. Les compétiteurs doivent être prêts à présenter leur carte de membre de l'USBA ou de Biathlon Canada de l'année en cours lors de l'inscription à la compétition, ou être en mesure d'en faire la preuve. Quel que soit le lieu de l'événement, tous les athlètes qui sont des *Participants enregistrés* de Biathlon Canada doivent avoir en leur possession, et être prêts à le montrer sur demande à l'organisateur, leur permis de possession et d'acquisition (PPA), ou leur permis de mineur, lesquels sont des permis d'armes à feu émis par le gouvernement du Canada.

4.1.1 Citoyenneté et lieu de résidence (conformément à la Charte UIB)

Le Règlement de l'UIB au sujet de la nationalité des athlètes sera utilisé pour trancher toute question d'admissibilité, pour des raisons de nationalité, de tout athlète inscrit à une compétition tenue en vertu de la présente politique. Exigence supplémentaire en vertu de cette politique, un athlète ne peut représenter qu'une seule division ou région lors d'une même saison de compétition. Il n'existe aucune restriction de résidence en vertu de la présente politique.

4.2 Capacité à participer

Toute division ou région qui inscrit un compétiteur au CNABE, au CHNA ou à un événement de la CNA garantit implicitement la capacité du compétiteur à participer au niveau de compétition international.

4.3 Quotas de participation

4.3.1 CHNA

Une division ou région peut préinscrire et inscrire autant de concurrents qu'elle le souhaite, à condition que les délais de préinscription et d'inscription indiqués dans l'invitation soient respectés. Dans la mesure où un espace suffisant est disponible pour tenir les épreuves de relais, l'organisateur peut préinscrire et inscrire autant d'équipes de relais "officielles" pour chaque catégorie de concurrents qu'il peut accueillir simultanément sur le stand de tir. Une équipe «officielle» doit être composée uniquement de membres d'une même division ou région qui respectent tous les exigences de la catégorie de concurrent. S'il y a une capacité résiduelle au stand de tir, les équipes « non officielles» peuvent participer, mais ne seront pas admissibles pour les médailles. BAN se réserve le droit de modifier le nombre de participants, si nécessaire. En principe, s'il devient nécessaire de limiter le nombre d'équipes de relais, Biathlon Canada et USBA devraient avoir une représentation égale, pourvu qu'un nombre suffisant de concurrents de chaque FN soient présents pour combler le même nombre d'équipes.

4.3.2 Événements de la CNA

Il n'existe actuellement aucun quota de participation à ces événements. Toutefois, si un organisateur souhaite limiter de toute façon le nombre de concurrents ou le personnel d'équipe, ces limites doivent être approuvées séparément par la BAN et expressément précisées dans l'invitation.

4.4 Inscription

4.4.1 CHNA

Les divisions et régions qui inscrivent des compétiteurs au CHNA doivent informer les organisateurs de leur intention, au moins un mois avant la tenue de l'événement, en incluant le nombre de compétiteurs qu'ils souhaitent inscrire par catégorie, de même que le nombre de membres du personnel de soutien. On devra fournir à l'organisateur les détails d'enregistrement spécifiés dans l'invitation. L'inscription par nom doit être faite au plus tard quatorze jours avant le début de l'événement. L'inscription par nom n'est pas valide à moins d'être accompagnée du paiement des frais demandés par l'organisateur. L'enregistrement peut se faire via Internet, courriel ou télécopieur. Prière de noter que les inscriptions des athlètes américains peuvent être effectuées par le club ou par l'athlète lui-même tel qu'approuvé par l'USBA.

4.4.2 Événements de la CNA

L'inscription aux événements de la CNA peut être faite par les divisions ou régions ou par les compétiteurs. L'inscription en nombre, comprenant le nombre de concurrents par catégorie et le nombre de membres du personnel de l'équipe, doit être faite à temps pour permettre à

l'organisateur de faire les plans et de prendre les dispositions nécessaires pour l'événement. Si l'organisateur souhaite fixer des délais spécifiques pour les inscriptions, ces dates doivent être précisées dans l'invitation.

4.4.3 Identification des athlètes

Le nom de famille doit apparaître en premier suivi du prénom dans tous les documents d'enregistrement et autres listes, les listes de départ et les résultats.

4.5 Enregistrement

4.5.1 Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour le CNABE, le CHNA et les événements de la CNA doivent être approuvés par BAN.

4.5.2 Contrôle des frais d'inscription

Une structure tarifaire est proposée à l'Annexe B de cette politique, dans le tableau intitulé « *Structure des frais d'inscription recommandée pour la CNABE, le CHNA et les CNA* ».

5. NORMES ET EXIGENCES D'ORGANISATION

5.1 Comité organisateur

5.1.1 Le comité organisateur doit être formé conformément aux règlements de l'UIB et au Guide de l'organisateur de l'UIB et compter suffisamment de membres pour que l'événement puisse se dérouler de façon efficace et ordonnée.

5.1.2 Le comité organisateur doit compter au moins une centaine d'officiels pour le CHNA. Ce nombre peut être moindre pour les événements de la CNA et du CNABE, mais il doit être suffisant pour que les compétitions puissent se dérouler de façon efficace. Afin de garantir un bon niveau d'expertise technique pour le CNABE et le CHNA, les niveaux de qualification **minimale** de l'USBA / Biathlon Canada suivants sont suggérés pour l'affectation des postes clés du comité de compétition :

Président de l'événement	Aucune qualification requise, mais ne peut aussi cumuler les fonctions de chef de compétition
Chef de compétition	Arbitre international UIB (Qualifié Chef canadien ou DT ou équivalent USBA pour les CNA)
Chef du parcours	Qualifié Chef canadien ou équivalent USBA (Qualifié Avancé canadien ou équivalent USBA pour les CNA)
Chef du stand de tir	Qualifié Chef canadien ou équivalent USBA (Qualifié Avancé canadien ou équivalent USBA pour les CNA)
Chef du chronométrage	Qualifié Chef canadien ou équivalent USBA (Qualifié Avancé canadien ou équivalent USBA pour les CNA)

Chef du stade	Qualifié Chef canadien ou équivalent USBA (Qualifié Avancé canadien ou équivalent USBA pour les CNA)
Secrétaire de compétition	Qualifié Chef canadien ou équivalent USBA (Qualifié Avancé canadien ou équivalent USBA pour les CNA)

5.1.3 Lors des épreuves de la CNA, quelques-uns des titulaires de postes de chef peuvent posséder une qualification moindre, mais ils doivent posséder au moins la compétence du niveau « Préliminaire » ou « Élémentaire » de Biathlon Canada/USBA.

5.2 Installations de compétition

Les installations de compétition du CHNA et des événements de la CNA doivent être conformes aux normes et règlements de l'UIB. Toutefois, BAN pourra autoriser certaines exceptions afin de tenir compte des éléments de développement du biathlon, surtout dans les nouvelles municipalités. Les exigences suivantes constituent les normes minimales acceptables :

5.2.1 Stand de tir

24 cibles sont requises pour le CHNA et 20 pour la CNA. Le mécanisme des cibles peut être mécanique ou électronique, installées sur une surface solide et au niveau, des couloirs de tir balisés de 2,75 à 3,0 mètres en largeur, un fanion indicateur du sens du vent, une sortie et une entrée sûres (de gauche à droite), et une boucle de pénalité située à moins de 60 mètres du stand de tir. Le pas de tir doit être suffisamment large pour accueillir le nombre prévu de concurrents, entraîneurs et officiels.

5.2.2 Parcours

Un nombre suffisant de pistes couvrant les distances des compétitions présentées, en conformité générale avec les règlements techniques de l'UIB.

5.2.3 Stade et aire centrale

Le stade doit être bien configuré pour offrir une bonne visibilité aux spectateurs, avec un espace suffisant pour le départ et l'arrivée (situé conjointement de préférence), une zone de relais (obligatoire pour les Championnats nord-américains si un relais est au programme), et une aire de départ groupé offrant un minimum de huit couloirs de départ (lorsque requis pour l'événement). Il devrait y avoir un tableau d'affichage (papier ou électronique) pour permettre aux équipes et aux spectateurs de visualiser facilement les résultats.

5.2.4 Piste d'échauffement

Un sentier distinct d'environ 600 mètres préparé de la même façon que le parcours de compétition et accessible à partir du stade. Les pistes utilisées pour les compétitions ne peuvent pas être utilisées à des fins d'échauffement une fois la compétition commencée.

5.2.5 Huttes d'équipe et cabines de fartage

Un abri pour les membres de l'équipe doit être disponible lors du CHNA: des bâtiments ou des tentes chauffées, équipés de courant, d'éclairage et de ventilation (source d'air frais) et être suffisamment grands pour fournir un abri à tous les concurrents et le personnel. Les cabines de fartage doivent être distinctes des abris d'équipe, allouées sur la base d'une cabine par équipe, si possible. De préférence, les cabines de fartage doivent être à moins de 300 mètres du stade. L'avis de sécurité sur les conditions de fartage, Annexe B, doit être affiché dans chaque cabine de fartage et respecté par toutes les équipes.

5.2.6 Système de chronométrage

Pour les événements de la CNA, des systèmes de chronométrage manuels ou électroniques peuvent être utilisés. Lors du CHNA, un système électronique doit être utilisé. L'usage d'un système d'identification des concurrents par transpondeurs (puce) est encouragé. En plus du système de chronométrage primaire, deux systèmes de relève indépendants de chronométrage et de résultats doivent être utilisés, lesquels peuvent être manuels ou électroniques tout au long, ou un mélange des deux. Si un système de chronomètres manuels est choisi comme système principal de chronométrage de la compétition, on doit alors compter un minimum de quatre chronomètres pour calculer la durée de la compétition, en plus des chronomètres du starter, des tours de piste et du stand de tir. Si des systèmes électroniques sont utilisés pour le chronométrage, ils doivent disposer de sources d'énergie indépendantes, ou un système d'alimentation sans coupure indépendant doit être fourni. Si le chronométrage électronique est utilisé, les résultats doivent être fondés sur un temps au 1/10 de seconde.

5.2.7 Stationnement

Un stationnement offrant suffisamment d'espace pour les véhicules des spectateurs, des compétiteurs et des officiels doit être disponible, situé à moins de 500 m du stade, ou un transport par navette suffisant doit être organisé.

5.2.8 Toilettes pour les compétiteurs et le personnel d'équipe

Au moins quatre toilettes intérieures et extérieures (2 pour les hommes et 2 pour les femmes), situées à moins de 100 m de l'aire centrale, doivent être disponibles pour les bénévoles, les compétiteurs et le personnel d'équipe. Des installations distinctes semblables doivent être disponibles pour les spectateurs.

5.2.9 Services aux spectateurs

Si possible, des services aux spectateurs, par exemple des kiosques alimentaires, des toilettes et une aire de réchauffement, doivent être disponibles.

5.3 Services médicaux

Un véhicule convenable ou une motoneige avec un toboggan doit être disponible sur le site de la compétition afin d'évacuer les blessés. En l'absence d'un médecin, une personne ayant reçu une formation en premiers soins doit être désignée comme le principal expert médical et être sur place lors des compétitions et des séances d'entraînement. Les organisateurs doivent prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'évacuation des participants blessés depuis le stade jusqu'à un centre hospitalier par ambulance, véhicule désigné convenable ou hélicoptère.

5.4 Contrôle de dopage

Un espace pour le contrôle du dopage, qui comprend une toilette dédiée, peut être nécessaire et doit être prévu par l'organisateur pour répondre aux besoins de l'autorité de contrôle du dopage présente lors de l'événement.

5.5 Plan d'urgence

Les organisateurs doivent élaborer un plan d'urgence convenable en cas de neige ou de conditions météorologiques défavorables. Prévoyez un site de réserve, des installations d'entreposage de la neige ou un service de transport de la neige jusqu'au site de compétition.

5.6 Exigences en matière de transport et d'hébergement

Les organisateurs n'exercent habituellement aucun contrôle sur le transport local et les lieux d'hébergement. Cependant, certaines exigences minimales doivent être respectées pour la tenue des événements. L'évaluation et les décisions concernant l'acceptabilité des conditions relèvent de BAN.

5.6.1 Transport

Idéalement, la ville hôte doit être desservie par les grandes sociétés aériennes et se situer à courte distance en voiture du site de compétition. Les organisateurs doivent étudier la possibilité d'assurer le transport de groupe entre le site de compétition et les lieux d'hébergement, et entre l'aéroport et les lieux d'hébergement. Les organisateurs doivent se renseigner sur le transport à destination et en provenance de la municipalité, le service de transport entre le site de compétition et les lieux d'hébergement et la location de véhicules, et fournir cette information aux divisions dans l'invitation.

5.6.2 Hébergement

Les organisateurs doivent réserver suffisamment d'espace dans les lieux d'hébergement situés à moins de 30 minutes/30 km de distance pour loger tous les compétiteurs, le personnel de soutien des équipes, les officiels de l'extérieur et les visiteurs de marque. Les lieux doivent être propres et acceptables et offrir les services de base. L'occupation multiple des chambres est permise. Les organisateurs doivent faire tous les efforts pour négocier un tarif de groupe raisonnable dans les sites d'hébergement locaux. Il doit y avoir un restaurant ou une salle à manger située à moins de 1km du lieu d'hébergement.

5.6.3 Réservations d'hébergement pour les représentants des FN

Si demandé par USBA ou par Biathlon Canada, l'organisateur devra réserver un logement convenable à des fins officielles pour USBA ou Biathlon Canada. Bien que l'organisateur soit responsable des réservations, les coûts seront absorbés par USBA ou par Biathlon Canada, le cas échéant.

5.7 Dossards

Avec les dossards réguliers de compétition, les **dossards pour les jambes sont requis pour le CHNA**. De plus les organisateurs doivent disposer d'un set de dossards pour les épreuves de relais, si un relais fait partie du programme de l'événement.

6. RÉSULTATS, PRIX, RÉCEPTIONS ET CÉRÉMONIES

6.1 Résultats

6.1.1 Les résultats du CNABE, du CHNA et des événements de la CNA doivent être produits conformément aux règlements de l'UIB. Lorsque le CHNA ou une tranche de la CNA comprend plus d'un événement, par exemple le Championnat des États-Unis et le Championnat nord-américain, ou le Championnat canadien de l'Est et un événement de la série de la Coupe nord-américaine, les résultats distincts doivent être produits, affichés et distribués pour chacun des événements simultanés.

6.1.2 L'organisateur est responsable de l'affichage et de la distribution en temps opportun des résultats de toutes les compétitions pour tous les événements. Cela inclut :

- a. moins d'une heure après la signature des résultats finaux, l'envoi des résultats à la presse et l'affichage des résultats sur les (ou l'envoi des résultats aux) sites Web de Biathlon Canada et USBA ou aux adresses courriel ainsi désignées, ainsi que l'affichage des résultats sur n'importe quel site Web qui a été annoncé à cet effet dans l'invitation à l'événement; et
- b. *moins de 10 jours après la fin de l'événement*, à la FN hôte appropriée (USBA ou Biathlon Canada), par la poste ou par un service de livraison de courrier, un ensemble complet imprimé des résultats finaux pour chaque type de compétition et de catégorie

pour chacun des événements qui ont eu lieu, y compris les événements simultanés. Ces résultats finaux imprimés doivent inclure une page couverture spécifiée par l'UIB et porter la signature du DT, et indiquer la nationalité / l'affiliation divisionnaire ou régionale de chaque concurrent, les résultats de tir, le temps de compétition, l'écart de temps et les points du CCNA attribués.

6.1.3 Pour le CHNA et les tranches de la CNA, une **liste des résultats du CCNA** expédiée par courriel à Biathlon Canada ou à l'USBA, en format MS Excel (tableur .xlsx), montrant :

- a. le nom et la date de l'événement et les types d'épreuves disputées; et
- b. pour chaque concurrent, séparé par catégorie et trié par son classement :
 - classement
 - numéro de dossard
 - nom
 - prénom
 - nationalité / affiliation régionale ou division
 - résultats de tir pour chaque séance et total des cibles manquées
 - le temps de compétition
 - l'écart de temps
 - les points CCNA alloués pour l'épreuve
 - les points CCNA accumulés à ce jour (par exemple le rapport de la CNA #3 inclura les points de la CNA #1 et #2).

6.1.4 Pour le CHNA et toutes les tranches de la CNA, faire suivre à **l'hôte du prochain événement éligible CCNA**, à l'adresse fournie par FN de l'hôte, les six dossards des meneurs CCNA, après les avoir nettoyés, par le biais d'un service de messagerie avec signature, au moins quatre jours avant la première compétition du prochain événement CCNA.

6.2 Prix et récompenses

6.2.1 Tous les prix du CNABE, du CHNA et des événements de la CNA doivent être approuvés par USBA ou Biathlon Canada. Ces prix doivent comprendre des médailles et peuvent être accompagnés de trophées, de plaques ou autres prix convenables de nature permanente. Lors du CHNA et du CNABE, les champions nord-américains seront reconnus dans les catégories suivantes : Hommes, Femmes, Hommes Junior, Femmes Junior, Hommes Benjamin et Femmes Benjamin.

6.2.2 Pour le CHNA et le CNABE, les médailles de championnat continental UIB qui seront attribuées à chaque événement pour les champions d'Amérique du Nord sont fournis par BAN, sans frais pour l'organisateur - cependant, l'UIB peut fournir ces médailles seulement pour les catégories Hommes / Femmes et Junior Hommes / Junior Femmes. L'organisateur

peut être en mesure d'acheter des médailles pour les événements de la CNA de Biathlon Canada, qui peuvent maintenir, au nom de BAN, un stock de médailles à cette fin. Si disponibles, ces médailles de la CNA seront conçues pour y fixer un disque métallique mince sur lequel les mentions en lien avec l'événement seront gravées ou une étiquette en papier qui pourra être imprimée localement. Cela a été fait pour faciliter la gravure / marquage et éviter d'avoir des médailles gravées qui ne peuvent pas être attribuées. Dans tous les cas, les coûts de la gravure seront pris en charge par l'organisateur. Les médailles non gravées peuvent être retournées par l'organisateur à Biathlon Canada qui remboursera le prix d'achat.

6.2.3 Tous les autres prix qui sont décernés devront être défrayés par les organisateurs.

6.2.4 Les médailles du Championnat nord-américain, pour le CNABE comme pour le CHNA, seront décernées aux trois premières places, à condition qu'il y ait 4 concurrents ou plus inscrits dans les catégories Hommes / Femmes et Juniors. Si l'UIB fournit des médailles pour les catégories Hommes / Femmes Benjamin, elles seront attribuées selon les mêmes règles utilisées pour les catégories Hommes / Femmes. Si seulement trois athlètes sont inscrits dans la catégorie, deux médailles du Championnat nord-américain seront présentées. Si seulement deux athlètes sont inscrits, une seule médaille sera présentée. Aucune médaille du Championnat nord-américain ne sera attribuée si moins de deux athlètes se sont inscrits dans une catégorie.

6.2.5 Les médailles du CNABE et du CHNA seront gravées comme suit :

Championnat nord-américain de biathlon
<Hommes 20km Individuel>, <2^e place>
<Lieu de l'événement et état/province>
<2016>

6.2.6 Les médailles de la CNA seront attribuées aux trois premiers concurrents, peu importe le nombre de participants inscrits à une catégorie.

6.2.7 Les médailles de la CNA seront gravées comme suit :

<2015-2016> Coupe nord-américaine <#3>
<Hommes 20km Individuel>, <1^{ère} place>
<Lieu de l'événement et état/province>

6.2.8 Les plaques reconnaissant le leader du CCNA pour chaque catégorie admissible seront décernées avec la présentation finale des médailles du CHNA ou, dans le cas où le CHNA aurait lieu avant la finale de la CNA de la saison, l'organisateur de la finale de la CNA sera chargé de présenter les plaques du CCNA. Les plaques de reconnaissance seront fournies sans frais à l'organisateur par BAN.

6.2.9 Les plaques seront gravées par Biathlon Canada, au nom de BAN, avec l'information suivante :

<2015-2016> Challenge de la Coupe nord-américaine
Vainqueur de la catégorie - <Femmes Junior>

6.2.10 Les organisateurs peuvent, s'ils le désirent, remettre des prix (autres que les médailles du championnat ou de la Coupe). Les prix non monétaires visant à souligner un exploit spécial, par exemple l'esprit sportif, sont également permis. Des cadeaux utiles tels que de l'équipement de ski peuvent être décernés en plus des prix officiels.

6.2.11 Les concurrents provenant d'autres FN qui ne sont pas admissibles, mais qui, autrement, auraient reçu une médaille du CNABE et/ou du CHNA, ou les concurrents qui se sont inscrits dans les catégories comptant un nombre insuffisant de concurrents pour être éligibles aux médailles doivent être dûment reconnus pour leur accomplissement lors de la cérémonie de remise des prix. À cet effet, l'organisateur peut leur remettre des prix destinés aux invités ou tout autre gage approprié.

6.3 Réceptions et cérémonies

Deux fonctions devraient avoir lieu lors du CHNA : une cérémonie d'ouverture et un banquet. Bien que cette section concerne principalement le CHNA, elle doit être utilisée comme un guide pour les événements du CNABE et de la CNA. Le banquet et la présentation quotidienne des médailles peuvent être combinés en un seul événement. Les lignes directrices suivantes sont présentées pour aider l'organisateur et le DT.

6.3.1 Cérémonies d'ouverture

Ces cérémonies devraient avoir lieu sur le site de compétition, en présence des compétiteurs, des officiels et des spectateurs. Cependant, elles peuvent avoir lieu ailleurs, dans un endroit proposé par les organisateurs, avec l'approbation du DT. Les cérémonies doivent comprendre un bref discours d'un dignitaire local ou en visite, le lever du drapeau et les hymnes nationaux. Les cérémonies ne doivent pas nuire aux activités précompétition essentielles des compétiteurs ou des officiels.

6.3.2 Cérémonie de remise des médailles et autres prix

Ces présentations doivent être de nature officielle afin de reconnaître les réalisations importantes des athlètes. Les médailles du Championnat devraient être présentées tous les jours, après les compétitions. Les médailles des compétitions qui ont lieu le jour du banquet peuvent être remises au banquet.

6.3.3 Banquet

Le banquet est habituellement présenté le samedi soir alors que les exigences de voyage empêchent normalement sa tenue le dimanche. Le banquet doit comprendre un repas sain et équilibré de bonne qualité et doit avoir lieu à une heure qui convient aux athlètes, sans excéder trois heures. Un système de son doit être disponible.

6.3.4 Une table d'honneur du banquet est réservée aux individus suivants :

Dignitaires locaux ou en visite

Le représentant supérieur de l'UIB présent à l'événement

Les représentants supérieurs de Biathlon Canada et de l'USBA présents

Le délégué technique

Un athlète masculin et un athlète féminin de chaque FN tels que choisis par USBA et Biathlon Canada

Le président du comité organisateur

Le chef de la compétition

Autres personnes choisies par les organisateurs

6.3.5 Réservations au banquet pour les dignitaires de l'UIB et des FN

En réponse à la demande d'un partenaire de BAN, des sièges supplémentaires doivent être réservés par l'organisateur au banquet pour d'autres dignitaires de l'UIB et des FN ou pour les membres du personnel des FN présents au CHNA à titre de représentants officiels.

7. FINANCES, COMMANDITES ET PUBLICITÉ

7.1 Responsabilités financières

7.1.1 Tous les coûts associés à l'organisation du CNABE, du CHNA et des événements de la CNA, **sauf** les coûts du voyage aller-retour jusqu'à la municipalité hôte, les repas et l'hébergement des équipes, doivent être payés par l'organisateur. Les sommes utilisées à cette fin proviennent généralement de commandites et des droits d'inscription. Une subvention de Biathlon Canada ou de l'USBA peut être obtenue dans des circonstances rares et exceptionnelles.

7.1.2 Coûts des vivres et logement du DT et des arbitres internationaux

Les organisateurs du CHNA doivent payer les coûts découlant de l'hébergement et des repas pour la DT et pour les trois arbitres internationaux (AI) de l'événement, et pour une visite d'inspection pré-événement du DT, si une telle inspection est nécessaire.

7.1.3 Frais de déplacement du DT et des AI

L'organisateur est responsable pour les frais de voyage du DT et des arbitres internationaux nommés par la FN hôte, alors que la FN en visite est responsable pour les frais de voyage

de l'arbitre international qu'elle a nommé. Si une visite de préinspection est nécessaire, l'organisateur est responsable des frais de déplacement du DT.

7.1.4 Lors du CNABE et des événements de la CNA, l'organisateur est responsable des frais de voyage et de subsistance du DT.

7.1.5 Dans tous les cas de remboursement des frais aux DT et aux AI, le point de départ qui servira à établir les droits et les limites financières du remboursement sera déterminé par la politique de remboursement des frais de voyage et de subsistance du partenaire BAN responsable du remboursement particulier.

7.2 Commandites et marketing

7.2.1 Commandites

Toutes les commandites et les occasions de marketing visées par les organisateurs doivent recevoir l'approbation de l'USBA et Biathlon Canada avant la signature finale de l'accord. Certaines commandites peuvent être entreprises et négociées par l'organisation nationale en consultation avec les organisateurs.

7.2.2 Marchandise à vendre

La nation hôte se réserve le droit de vendre de la marchandise dans un endroit convenable fourni par les organisateurs (c.-à-d., le quartier général de l'événement ou le site de compétition). Cela n'empêche pas l'organisateur de faire la promotion de marchandise de sa propre conception.

7.3 Partage des recettes

Le partage des recettes générées par un événement doit se faire tel que stipulé dans le document des politiques nationales de la nation hôte.

7.4 Établissement des rapports et vérification des finances de l'événement

L'organisateur d'un événement sanctionné par BAN doit fournir un rapport sur la performance financière de l'événement comme indiqué par les politiques de la FN hôte.

7.5 Publicité et médias

7.5.1 Couverture télévisée

Les organisateurs doivent obtenir une publicité maximale pour les championnats. Toutefois, toute couverture télévisée nationale, y compris la négociation des ententes financières, relève de la nation hôte.

7.5.2 Installations en soutien à la presse

Tous les efforts devraient être faits pour fournir des moyens de communication à la presse – téléphone, télécopieur et accès internet.

7.5.3 Liaison avec les médias

Lors d'un événement, l'organisateur doit désigner un agent de liaison des médias à temps complet. Les responsabilités qui lui sont attribuées doivent inclure la distribution en temps opportun des résultats et autres informations pour les médias, y compris les services du fil de presse.

8. RÈGLEMENTS ET APPLICATION

8.1 Jury de compétition

8.1.1 La sélection du jury et ses responsabilités doivent être conformes aux règlements de l'UIB et à leur application en Amérique du Nord.

8.1.2 Le jury de compétition à tous les événements sanctionnés par BAN est formé comme suit :

Président	- Délégué technique
Membre	- Chef de la compétition
Trois autres membres	- AI du parcours (si affecté) et deux représentants élus lors de la première réunion des capitaines d'équipe, ou , en l'absence d'un AI du parcours : - trois représentants élus lors de la première réunion des capitaines d'équipe.

8.1.3 Lorsqu'il y a des compétitions le matin et l'après-midi, un jury distinct pourra être formé pour les épreuves du matin et d'après-midi.

8.2 Jury d'appel

8.2.1 CNABE et CHNA

Le jury d'appel des deux Championnats nord-américains fonctionne selon les Règles disciplinaires de l'UIB avec un changement dans la procédure : le président et les membres du jury d'appel seront considérés comme impartiaux même si des concurrents de leur propre équipe régionale ou de leur propre division sont impliqués dans un cas dont le jury est saisi. Le jury d'appel des Championnats nord-américains de biathlon est un jury permanent, dont les réunions se font habituellement par téléconférence. Par conséquent, ni le président ni les membres n'ont besoin d'être sur place aux Championnats. Le jury d'appel permanent est composé d'un président et de quatre autres membres :

- Président : Président du conseil d'administration de la FN de la nation hôte, (ou un membre du conseil d'administration de la FN hôte expressément désigné).
- Membre : Président du conseil d'administration de la FN qui n'est pas la nation hôte (ou un membre du conseil d'administration de la FN qui n'est pas la nation hôte)
- Membre : Président-directeur général de l'USBA (ou un membre du personnel de l'USBA expressément désigné)
- Membre : Directeur général de Biathlon Canada (ou un membre du personnel de Biathlon Canada expressément désigné)
- Membre : Membre du conseil d'administration de la FN hôte expressément désigné.

8.2.2 Événements de la Coupe nord-américaine

Aucun jury d'appel ne sera constitué pour les événements de la Coupe nord-américaine.

8.3 Délégués techniques

8.3.1 Un DT sera nommé pour le CNABE, le CHNA et pour les événements de la CNA par l'UIB, en fonction des recommandations de l'USBA et de Biathlon Canada. La tâche du DT consiste à aider les organisateurs et à s'assurer que les compétitions sont présentées en conformité avec les politiques nord-américaines et les règlements de l'UIB. Les responsabilités du DT doivent être conformes aux règlements de l'UIB pertinents à l'Amérique du Nord.

8.3.2 Quand un DT est sélectionné pour un événement, il a la responsabilité de prendre contact avec le comité organisateur (CO) dès que possible. Le CO doit soumettre directement au DT toute préoccupation qu'il pourrait avoir, le DT peut alors consulter d'autres personnes au sein de l'USBA et/ou Biathlon Canada si une consultation supplémentaire est nécessaire.

8.3.3 Tous les DT nommés pour les événements couverts par cette politique doivent détenir au minimum une qualification de DT dans le cadre du Programme de certification des officiels de Biathlon Canada ou de l'USBA. Il est souhaitable que le DT nommé détienne des qualifications plus élevées, comme arbitre international ou une qualification de DT IBU. Au CHNA, la qualification minimale du DT est arbitre international.

8.3.4 Si l'emplacement d'accueil n'a pas déjà réalisé un événement majeur, comme un CHNA, un championnat national, une CNA ou un niveau plus élevé, le DT doit effectuer une visite d'inspection à l'emplacement de l'événement avant le 30 septembre de l'année de l'événement. Les coûts associés à une telle inspection seront payés comme convenu entre USBA / Biathlon Canada et l'organisateur.

8.4 Arbitres internationaux

8.4.1 Aux CHNA, quatre arbitres internationaux (AI) seront nommés conjointement par USBA et Biathlon Canada pour superviser le parcours, le stand de tir, l'aire de départ/arrivée et le contrôle du matériel ou selon les directives du DT. Les arbitres relèvent du DT et travaillent sous ses ordres.

8.4.2 Il n'est pas nécessaire de nommer des AI pour les événements du CNABE ou de la CNA, mais le comité organisateur devrait envisager de demander de telles nominations, sans frais pour BAN, comme un moyen d'améliorer les chances de succès de l'événement et apporter une expérience précieuse aux officiels qualifiés de niveau national. Les AI ainsi nommés peuvent provenir de la division ou de la région d'accueil et ils doivent détenir au minimum la qualification de DT national. Les AI désignés à un événement ne peuvent faire partie du comité organisateur, ni exercer une fonction organisationnelle pendant l'événement.

9. SOUMISSION POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT

9.1 Généralités

9.1.1 Le formulaire de soumission et la procédure à respecter pour l'organisation du CNABE, du CHNA ou des tranches de la CNA sont joints à l'annexe D de ce document. La demande d'organisation présentée par le comité organisateur éventuel doit parvenir au bureau national de la FN hôte selon le délai fixé par la FN hôte.

9.1.2 La soumission doit être accompagnée d'une lettre de présentation signée par le président de la région/division dans laquelle il offre clairement son approbation et son appui.

9.1.3 La date limite de remise de la soumission pour les événements de la CNA est le 1^{er} juin de la saison de compétition précédant l'année de la CNA faisant l'objet de la soumission.

9.2 Traitement des soumissions

Les soumissions reçues avant la date limite publiée seront évaluées par la FN de la nation hôte en consultation avec l'autre FN.

9.3 Accords

La soumission pour l'organisation devient le contrat d'organisation en vertu duquel la région/division présentera le Championnat conformément à la présente politique et aux dates convenues d'un commun accord avec la nation hôte.

10. MODIFICATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

10.1 Modifications

Cette politique peut être modifiée par BAN.

10.2 Entrée en vigueur

La version de cette politique qui était en vigueur au moment de l'approbation d'une entente d'accueillir un événement particulier régit cet événement. Sinon, la présente version de la politique entre en vigueur à la date indiquée dans l'en-tête du document et remplace toutes les autres politiques existantes de BAN dans ce contexte.



ANNEXE A

Catégories de compétiteurs et Types de compétitions pour le CHNA et les CNA

Catégories de compétiteurs et Types de compétitions pour le CHNA et les CNA

Catégories	Âge	Individuel	Sprint	Poursuite	Départ groupé	Relais
Hommes	21 +	20 km CDCD	10 km CD	12.5 km CCDD	15 km CCDD	3 X 7.5 km CD
Femmes	21 +	15 km CDCD	7.5 km CD	10 km CCDD	12.5 km CCDD	3 X 6 km CD
Hommes Junior	19/20	15 km CDCD	10 km CD	12.5 km CCDD	12.5 km CCDD	3 X 7.5 km CD
Femmes Junior	19/20	12.5 km CDCD	7.5 km CD	10 km CCDD	10 km CCDD	3 X 6 km CD
Hommes Benjamin	15/18	12.5 km CDCD	7.5 km CD	10 km CCDD	10 km CCDD	3 X 7.5 km CD
Femmes Benjamin	15/18	10 km CDCD	6 km CD	7.5 km CCDD	7.5 km CCDD	3 X 6 km CD

Notes:

1. Les organisateurs peuvent proposer et être sélectionnés pour accueillir une tranche de la CNA conjointement avec un événement local, lequel peut inclure des catégories autres que celles de l'UIB énumérées ci-dessus. Toutefois, les concurrents des catégories hors UIB qui participent à un tel événement ne sont pas admissibles aux médailles de la CNA.

2. Le CNABE et le CHNA peuvent être exécutés conjointement avec le championnat national de l'une des nations participantes. Toutefois, les concurrents dans les catégories autres que celles de l'UIB ne sont pas admissibles aux médailles du CNABE ou du CHNA. Les médailles du Championnat continental UIB (CHC UIB) sont décernées aux Hommes, Femmes, Hommes Junior et Femmes Junior, mais pourraient ne pas être disponibles pour les Hommes et les Femmes Benjamin. Si les médailles du CHC UIB ne sont pas disponibles pour ces catégories, l'organisateur devra fournir d'autres médailles, mais néanmoins, les médaillés des catégories Benjamin seront tout de même déclarés champions nord-américains.

3. Dans ces deux cas, l'organisateur doit suivre les politiques de la nation hôte sur les aspects spécifiques aux compétitions pour les catégories qui ne sont pas couvertes par les Règlements des événements et compétitions de l'UIB 1.2 et 1.3, ou par la présente politique.



ANNEXE B

AVERTISSEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES CABINES DE FARTAGE

Avertissement sur la sécurité des cabines de fartage

Pour des raisons de sécurité, les procédures suivantes doivent être suivies :

- Assurez-vous de porter un masque à filtre et de changer les cartouches de filtre au moins une fois par mois, ou selon les conseils du fabricant.
- Assurez-vous que le masque à filtre est toujours bien ajusté contre la peau du visage.
- Évitez de passer trop de temps dans le local de fartage.
- N'entreposez pas d'aliments dans le local de fartage.
- Ne mangez et ne buvez pas dans la cabine de fartage, ni avec des particules de fart sur vos mains.
- Aérez le local s'il y a de la poussière ou de la fumée à l'intérieur.
- Empêchez les athlètes d'entrer dans le local, à moins que ce ne soit absolument nécessaire.
- Déterminez si vous avez besoin de protecteur auditif si vous utilisez des outils électriques bruyants.
- Nettoyez le local tous les jours, et portez un masque lors de faire le nettoyage.
- Éliminer la cire balayée comme demandé par les organisateurs.
- Ne fumez pas si vous avez des particules de fart sur les mains.



ANNEXE C

Challenge de la Coupe nord-américaine Système de classement et Frais d'inscription

Système de classement du Challenge de la Coupe nord-américaine Récompenses et Frais d'inscription

1. Classement du Challenge de la Coupe Nord-américaine

1.1 Le classement des points du Challenge de la Coupe nord-américaine (CCNA) sera établi séparément pour les catégories de concurrents Hommes, Femmes, Hommes Juniors, Femmes Juniors, Hommes Benjamins et Femmes Benjamines.

1.2 Pour établir le classement du CCNA, chaque concurrent accumulera des points du CCNA attribués dans chacune des compétitions de chacun des événements admissibles du CCNA dans lequel elle/il a participé avec succès au cours d'une saison de compétition.

1.3 Les événements admissibles du CCNA sont les CNA et le CHNA.

1.4 Pour chaque épreuve admissible au CCNA, des points CCNA seront attribués en se basant sur le système d'attribution des points de la Coupe du Monde UIB (Règlements des événements et compétitions de l'UIB 15.8.2.1).

1.5 Aucune égalité ne sera autorisée dans les classements. S'il y a égalité de points n'importe où dans l'ordre de classement pour une catégorie après la dernière compétition de la saison, le classement des concurrents à égalité sera décidé en faveur du concurrent avec le plus de premières places ou, s'il y a toujours égalité, celui qui le plus de deuxièmes places, etc.

2. Récompenses et Prix

2.1 Médailles et points

2.1.1 Les médailles de la Coupe nord-américaine seront décernées aux concurrents admissibles (catégories de l'UIB) à chaque événement de la CNA. De plus, lors de chaque CNA, des points CCNA seront acquis et accumulés par les concurrents admissibles.

2.1.2 Les médailles du Championnat nord-américain UIB seront attribuées aux concurrents admissibles lors du CHNA pour les catégories Hommes/Femmes et Juniors. De plus, lors du CHNA, des points CCNA seront acquis et accumulés par les concurrents admissibles.

2.2 Plaques du CCNA

2.2.1 Pour chacune des catégories UIB, une plaque aux gagnants du classement final du CCNA sera remise lors du dernier événement admissible CCNA de la saison.

3. COÛT D'INSCRIPTION

3.1 Les coûts d'inscription suggérés du CHNA et des événements de la CNA sont détaillés dans le tableau qui suit. Les frais proposés sont jugés raisonnables à la fois par l'USBA et Biathlon Canada. Si un organisateur souhaite obtenir l'approbation d'un frais d'inscription supérieur en raison de circonstances inhabituelles et nécessaires, la demande pour des frais plus élevés devrait être incluse dans la soumission, dans le cadre du processus d'appel d'offres de l'événement. Peu importe, tous les frais qui dépassent ceux suggérés dans le présent document doivent être approuvés par BAN.

STRUCTURE DE COÛT D'INSCRIPTION RECOMMANDÉ POUR LE CHNA ET LES ÉVÉNEMENTS DE LA CNA		
Événement comprenant :	CATÉGORIES UIB	
	Lieu	
	États-Unis	CANADA
Deux (2) compétitions	USD 60\$	CAD 60\$
Trois (3) compétitions	USD 100\$	CAD 100\$
Quatre compétitions	USD 140\$	CAD 140\$
Contribution au banquet	USD 40\$	CAD 40\$

3.2 Ces coûts d'inscription doivent couvrir les frais d'utilisation des pistes et des salles de fartage pour la durée de l'événement, incluant les journées d'entraînement officiel et de compétition.

3.3 Il est recommandé à tous les organisateurs d'offrir une réduction de 5.00\$ pour les frais d'inscriptions reçus pour un événement avant une date déterminée.

4. CCNA – Responsabilités spécifiques

4.1 Le chef de compétition d'un événement admissible au CCNA a des responsabilités spécifiques découlant du système de classement du CCNA. Ces responsabilités sont détaillées dans les paragraphes 6.1.3 et 6.1.4 de la politique.



ANNEXE D

**Soumission pour la présentation du
Championnat nord-américain
ou d'un événement de la Coupe nord-américaine**

Soumission pour la présentation du Championnat nord-américain ou d'un événement de la Coupe nord-américaine

Nom de l'événement : _____

Installation de biathlon proposée : _____

Dates proposées : _____ (Option 1)
_____ (Option 2)

1. COMITÉ ORGANISATEUR

Nom : _____

Nombre de bénévoles sur le comité / exécution de l'événement : _____

2. PRÉSIDENT

Nom : _____ Téléphone: _____ (Bur.)

Adresse : _____ (Rés.)

_____ Télécopieur _____ :

_____ Courriel : _____

3. VILLE HÔTESSE

Nom : _____ Province : _____

Population : _____ Distance par rapport au site : _____

Événements sportifs déjà présentés à cet endroit : _____

4. LISTE DES ENTREPRISES/ORGANISMES QUI COMMANDITENT L'ÉVÉNEMENT

Fournir la liste des commanditaires et préciser le type de commandite

5. PUBLICITÉ

Fournir un bref aperçu du plan publicitaire : couverture télévisée et autres médias.

6. AUTRES FACTEURS

Dressez la liste ou décrivez les autres facteurs positifs tels que le nombre de restaurants, d'hôtels et de liens de communication avec l'extérieur.

7. COMITÉ DE COMPÉTITION

Dressez la liste des principaux officiels et leur niveau de compétence.

Chef de la compétition _____ Niveau _____

Chef du champ de tir _____ Niveau _____

Chef du parcours _____ Niveau _____

Chef du chronométrage _____ Niveau _____

Chef du stade _____ Niveau _____

Secrétaire de compétition _____ Niveau _____

8. OFFICIELS ET BÉNÉVOLES

Indiquez la date et le niveau des séminaires de formation des officiels qui seront offerts.

9. DROITS D'INSCRIPTION

Quels sont les frais d'inscription tout compris pour l'événement? Prière de fournir les détails sur les frais de compétition inclus, les frais de banquet, les frais d'accès aux pistes, de location d'une cabine de fartage, ou de tout autre service.

10. DÉTAILS TECHNIQUES

On présume que le fait de présenter cette demande d'organisation signifie que les exigences minimales de l'événement ont été respectées. Nous vous demandons cependant de nous fournir les renseignements supplémentaires suivants.

10.1 Parcours : nombre de pistes, longueur et profils (prière de joindre les profils)

10.2 Stand de tir – Nombre et types de cibles

10.3 Type de système de chronométrage

10.4 Nombre et types d'équipement pour la préparation des pistes

10.5 Nombre et type de cabines de fartage

10.6 Dimensions et type d'abris pour les athlètes

10.7 Dimensions et type d'abris pour les bénévoles

11. CONFIRMATION DE L'INFORMATION

En signant ce document, la division/région garantit que l'information fournie aux questions 1 à 10 ci-dessus sera réalité lors de l'événement, si celui-ci lui est octroyé.

Signature du président de la division

Signature du président organisateur
ou du représentant régional

Date

Date